Marie Jutras

Justin Taschereau

2024/11/11

Pourquoi l’AQPF s’adresse-t-elle aussi aux enseignantes et enseignants du collégial?

L’Association québécoise des professeur.e.s de français (AQPF) a vu le jour en 1967 en pleine Révolution tranquille, période marquée par d’importantes réformes en éducation et dans la société québécoise. En effet, sa fondation a eu lieu un an après la publication du rapport Parent, document fondateur du système d’éducation québécois. Les années 1960 et 1970 ont été témoins de grands bouleversements sur le plan linguistique avec le *bill* 63, la Loi sur les langues officielles, la loi 22 et, bien entendu, la loi 101. Ce contexte de réformes a été un terreau fertile pour les mobilisations politiques de l’AQPF, alors que la langue et l’enseignement du français devenaient des enjeux cruciaux au Québec et que l’éducation représentait un important levier de transformation sociale.

Figure 1

Histoire de l’Association québécoise des professeur.e.s de français

L’AQPF s’est donc développée à une époque de revendications pour un système éducatif plus égalitaire, tout en défendant la qualité et l’intégrité de la langue française. Son rôle s’est affirmé dès ses débuts avec une double mission : améliorer l’enseignement du français tout en veillant à la promotion et à la protection de la culture

et de la langue françaises au Québec. L'AQPF continue aujourd'hui à rassembler des professionnels et professionnelles de tous les ordres (du primaire à l'université) et contextes d'enseignement (langue première, langue seconde, plurilingue, francisation, etc.) pour défendre les intérêts de ses membres. Tous et toutes partagent la volonté d'offrir un enseignement du français de qualité. Malgré l'apparition d'autres associations professionnelles plus spécifiques telles que l'Association québécoise des enseignantes et des enseignants du primaire (AQEP), l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC) ou l'Association québécoise des enseignants de français, langue seconde (AQEFLS), l'AQPF reste une association interordre ayant pour objectif de défendre l'enseignement de la langue française au Québec.

Malgré cela, nous constatons que l'ordre collégial est sous-représenté dans notre membrariat. Pourtant, même si l'AQPF est composée principalement de représentants et de représentantes du secondaire, son désir d'accueillir des personnes enseignant à tous les ordres demeure. Nous croyons d'ailleurs que les enseignantes et enseignants de français du collégial gagneraient à joindre notre groupe, et que nous retirerions aussi beaucoup de leur apport. Voici donc un petit palmarès de raisons (sans ordre particulier) pour lesquelles il est pertinent pour les acteurs et actrices du collégial de s'intéresser à l'AQPF.

Quatre bonnes raisons pour les enseignants et enseignantes du collégial de faire partie de l'AQPF

1. Un regroupement autour d'une même discipline : une occasion d'enrichir ses pratiques didactiques

Comme son nom l'indique, l'AQPF regroupe des professionnelles et professionnels de l'enseignement du français. Ce qui unit ses membres, c'est d'abord et avant tout la discipline enseignée, le cœur de leur travail quotidien. L'Association favorise par différents moyens – congrès, formations, publications – le partage d'expériences, la découverte de projets novateurs et la diffusion de travaux de recherche entièrement

axés sur l'enseignement de la lecture, de l'écriture et de la communication orale. La didactique du français constitue donc le champ d'action distinctif de l'AQPF, qui le différencie d'autres groupes se penchant sur la pédagogie de manière plus générale ou sur la littérature. Les personnes qui enseignent le français au collégial, ayant pour la plupart une formation en littérature, pourraient alors trouver à l'AQPF des ressources didactiques pour compléter leur formation initiale. Par exemple, en écriture, plusieurs enseignantes et enseignants de français ont pu découvrir la stratégie d'Écriture zéro faute, conçue par Benoit Chaussé, par l'entremise de l'AQPF. Cette stratégie, d'abord pensée pour le secondaire, est aussi pertinente au collégial, particulièrement pour le cours *Renforcement en français* et pour les centres d'aide en français (CAF). Une innovation didactique développée pour un ordre d'enseignement peut en effet être adaptée de manière à convenir à un autre.

L'intérêt pour l'enseignement de la lecture et de la littérature, que partage le personnel enseignant de français de tous les ordres scolaires, n'est pas en reste, car l'AQPF organise des cafés littéraires et des rencontres avec des auteurs et autrices de la province, qui participent d'ailleurs au congrès annuel de l'Association. Depuis quelques années, l'AQPF, en collaboration avec l'Association nationale des éditeurs de livres, récompense des œuvres littéraires dans le cadre des Prix littéraires des enseignant.e.s de français. Pendant nos congrès, des personnes formatrices proposent des pistes pédagogiques pour travailler les œuvres lauréates, dont plusieurs sont appropriées pour le collégial. L'AQPF a également diffusé de nombreuses initiatives en lecture, dont *À GO, on lit*, qui poursuit l'objectif de stimuler le gout de la lecture chez les adolescents et adolescentes ainsi que chez les jeunes adultes.

2. L'intégration à une communauté interordre : une occasion de réseauter

L'AQPF offre plus qu'un simple accès à des ressources pédagogiques ou didactiques : elle rassemble une véritable communauté de personnes passionnées et engagées dans l'enseignement du français et dans la défense de la langue française et de la culture francophone, peu importe leur ordre d'enseignement. À l'instar du comité d'expertes à l'origine du rapport *La maitrise du français au collégial : le temps d'agir*, nous considérons que « [l]'apprentissage de la langue écrite doit être compris comme

un continuum qui se réalise tout au long de la vie. S'il commence formellement au primaire et continue au secondaire, il n'est pas terminé à l'entrée au collégial, il se poursuit à l'université et dans la vie professionnelle et citoyenne » (Boivin, Chabot et Debeurme, 2022, p. 7). Partant de ce principe, la création d'un regroupement favorisant les liens interordres prend tout son sens. Par nos publications sur nos réseaux sociaux, nos évènements de formation continue et nos espaces d'échanges (les causeries de l'AQPF), les enseignantes et enseignants de français peuvent discuter des défis quotidiens de l'enseignement, célébrer leurs succès et collaborer à des projets qui enrichissent leur profession. Au collégial, l'AQPF constitue un excellent moyen de trouver des interlocuteurs et interlocutrices de tous les ordres scolaires qui partagent un ensemble de préoccupations, dont l'arrimage des programmes d'enseignement du français, la réussite éducative et l'épanouissement des personnes étudiantes ainsi que l'accès financé à la culture et à la littérature québécoises pour toutes et tous.

L'AQPF croit aussi qu'une telle communication peut être particulièrement bénéfique pour l'accompagnement des personnes étudiantes en transition entre le secondaire et le collégial, une étape importante d'ailleurs visée par différentes mesures du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026 (PARES; Ministère de l'Enseignement supérieur, 2021). En effet, le dialogue entre professionnels aide à cerner les acquis et les lacunes des élèves du secondaire ainsi que les méthodes pédagogiques pertinentes pour leur enseigner. Ce travail en partenariat permet surtout de mieux comprendre la réalité de ces nouvelles générations d'étudiantes et d'étudiants qui entament leur parcours collégial.

3. La défense des enseignantes et enseignants de français : une occasion de se faire entendre

L'AQPF s'emploie à défendre les intérêts de ses membres en les représentant lors de diverses consultations ministérielles, où elle se fait la porte-parole des enseignantes et enseignants de français. Elle maintient également l'importance de reconnaitre le statut particulier, dans le système éducatif, de ces professionnelles et professionnels qui cumulent les heures de travail bénévole pour planifier et enseigner leurs cours et, tout spécialement, évaluer leurs étudiantes et étudiants. Ce dernier point est d'ailleurs l'un

des principaux chevaux de bataille de l'Association : la charge de travail importante accordée à la correction de travaux et d'évaluations dans les cours de français doit être reconnue. Au fil des ans, l'AQPF a multiplié ses interventions auprès du gouvernement dans divers dossiers, que ce soit pour arrimer les programmes d'enseignement du français à tous les ordres (dont, récemment, la modernisation du programme de français au primaire et au secondaire), pour remplacer l'évaluation chiffrée par l'évaluation par compétences, pour renforcer la loi 101 dans les établissements d'enseignement collégial (Lévesque, 2022) ou pour faciliter l'accès à la culture québécoise pour les personnes enseignantes de français qui souhaitent l'intégrer dans leur classe. Le ministère de l'Éducation considère l'AQPF comme un partenaire essentiel dans divers projets qui lui permettent de connaitre la réalité terrain du personnel enseignant.

4. L'apport des enseignantes et enseignants de français du collégial : une occasion de stimuler et de diffuser la recherche en enseignement du français

L'engagement du personnel enseignant au collégial au sein de l'Association encourage la recherche scientifique et la mise en œuvre de nouvelles approches didactiques. L'expertise pédagogique des acteurs et actrices du collégial, ajoutée à leurs connaissances linguistiques et littéraires, nourrit les réflexions collectives sur les pratiques enseignantes et inspire leurs collègues des autres ordres d'enseignement. Il est d'ailleurs possible d'utiliser les services de l'AQPF pour diffuser des appels à communication pour des évènements scientifiques et des appels à participation à des projets de recherche. L'Association peut ainsi mettre en valeur ce qui se fait au collégial et dynamiser les échanges. De plus, en partageant leurs propres études scientifiques, financées par l'intermédiaire de programmes subventionnaires gouvernementaux tels que le PAREA et le PREP[1], les enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs contribuent à stimuler l'innovation pédagogique au sein de l'Association. L'AQPF offre également, par ses publications bisannuelles, *Les Cahiers de l'AQPF*, et ses congrès annuels, des occasions de diffuser des expériences pédagogiques et des résultats de recherche. Par ailleurs, un nouveau poste consacré expressément à la recherche sera créé sous peu au sein de notre conseil d'administration. Nous croyons que l'Association pourra, d'ici les prochaines années,

renforcer son rôle de chef de file dans le domaine de la recherche en didactique du français au Québec. Pour y arriver, la contribution de tous les ordres d'enseignement sera nécessaire.

En bref, une association professionnelle telle que l'AQPF donne accès à une communauté de pratique et à une représentation de qualité auprès de différentes instances. Il s'agit d'une ressource supplémentaire pertinente à ajouter à son bagage d'outils pédagogiques. L'AQPF souhaite s'adresser aux enseignantes et enseignants du collégial, car leur apport est essentiel à notre vie associative. Par leur engagement et leur contribution, ces personnes enrichissent notre offre de services et nous permettent de répondre aux besoins spécifiques de leur milieu. C'est en favorisant cette dynamique d'implication que l'AQPF nourrit cette communauté professionnelle interordre dédiée à l'enseignement du français. Soyez donc des nôtres lors de nos prochaines activités pour échanger sur la pédagogie collégiale : nous vous attendons avec impatience!

Le prochain congrès de l'AQPF se tiendra à Trois-Rivières du 27 au 29 novembre 2024.

Pour suivre les activités de l'Association et en savoir plus sur son membrariat, consultez son site Web ou inscrivez-vous à son infolettre. L'AQPF est également présente sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn).

L'Association est toujours à la recherche de personnes formatrices pour divers évènements pédagogiques. Si vous avez une idée de formation destinée au milieu collégial, écrivez à l'AQPF. Votre collaboration est souhaitée et bienvenue.

Références

BOIVIN, Marie-Claude, Lison CHABOT et Godelieve DEBEURME (2022). *La maitrise du français au collégial : le temps d'agir*, [En ligne], Québec, Ministère de l'Enseignement supérieur, 85 p. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/enseignement-superieur/Rapport-maitrise-francais-collegial.pdf] (Consulté le 16 octobre 2024).

LÉVESQUE, Lia (2022). « Loi 101 au cégep : L'Association québécoise des profs de français se dit favorable », [En ligne], *La Presse*. [https://www.lapresse.ca/actualites/education/2022-11-14/loi-101-au-cegep/l-association-quebecoise-des-profs-de-francais-se-dit-favorable.php] (Consulté le 21 octobre 2024).

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (2021). *Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026*, Québec, Gouvernement du Québec. Également disponible en ligne : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/enseignement-superieur/plan-action_reussite-ens-sup.pdf.

1 Le Programme de recherche et d'expérimentation pédagogiques (PREP) subventionne les projets de recherche sur l'enseignement et l'apprentissage dans les collèges du secteur privé. [Retour]

Marie Jutras

Doctorante en sciences du langage à l'Université de Sherbrooke et vice-présidente à l'administration de l'AQPF

Justin Taschereau

Doctorant en éducation à l’Université du Québec à Montréal et président de l’AQPF